

UCI-BELGIAN CYCLING

Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize - Tél.: 02/349 19 11



1Photo

FORMULAIRE D’AFFILIATION ET DEMANDE DE LICENCE 2025 Pour les ressortissants ayant leur résidence principale en Belgique

ELITE AVEC CONTRAT

- UCI WORLDTEAM UCI PROTEAM UCI BMX-TEAM UCI MTB TEAM CLUB
 ELITE UCI CONTINENTAL/CYCLOCROSS TEAM U23 UCI CONTINENTAL/CYCLOCROSS TEAM

La licence ne pourra être délivrée que s’il est répondu à toutes les questions du formulaire et si la signature du coureur est apposée à l’endroit réservé à cet effet.

Prénom: Nom:

Date de naissance:/...../..... Sexe:..... Téléphone: GSM

Email :..... UCI-ID: Nationalité :.....

BIC IBAN N° Registre National:

Rue/N°/Boîte:

Code postal: Commune: Pays :.....

Lieu de naissance: État civil :.....

Lieu et pays de la résidence principale précédente en cas de changement depuis une année:

Pays où le demandeur a d’autres résidences:

Instance (fédération ou UCI) qui a délivré la dernière licence du demandeur:

Instance (fédération ou UCI) qui a refusé la délivrance d’une licence au cours des trois dernières années:

Nom de l’équipe UCI:.....

Club: matricule :.....

(Le titulaire d’une licence auprès d’une équipe UCI et ayant sa résidence principale en Belgique est également membre de la fédération de son domicile).

Suspensions (oui ou non).....Si oui: Le tribunal qui a prononcé la suspension et dates du début et de l’expiration:

Assurance du dommage corporel: AG Insurance, Avenue E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, Souscripteur: BELGIAN CYCLING, Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize, durée de validité: 01.01-31.12, validité territoriale: tous pays.

Assurance de la responsabilité civile: AG Insurance, Avenue E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, Souscripteur: BELGIAN CYCLING, Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize, durée de validité: 01.01-31.12, validité territoriale: tous pays.

Personnes à charge:	Epoque		Nombre d’enfants	Enfants handicapés
	Oui	Non		

Veuillez lire la politique de protection de la vie privée sur notre site avant de remplir ces informations.

Personne de contact :

Nom / prénom: Tél.:

Je prends note qu’il est fortement recommandé d’inscrire une personne de contact qui puisse être contactée en cas d’urgence ou d’incident me concernant lors de ma participation à un événement. A cet égard, je confirme que la personne de contact indiquée sur le formulaire a consenti à ce que son identité et ses coordonnées soient mentionnées sur ma licence.

En cas d’accident mortel, personne à laquelle l’indemnité doit être payée:

Nom / prénom: Tél.:

Adresse:

Art.1.1.023 Organisation Générale

1. Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée. Je m'engage à rendre spontanément ma licence dès qu'intervient un élément changeant de manière substantielle les circonstances existant lors de la demande de licence. Je déclare ne pas avoir sollicité une licence pour la même année auprès de l'UCI ou une autre fédération nationale. La présente demande ainsi que l'usage de la licence se font sous ma responsabilité exclusive.
2. Je m'engage à respecter les statuts et règlements de l'UCI, de ses confédérations continentales et de ses fédérations nationales. Je déclare avoir lu ou avoir eu la possibilité de prendre connaissance de ces statuts et règlements. Je participerai aux compétitions ou manifestations cyclistes d'une manière sportive et loyale. Je m'engage à respecter toute décision rendue par l'UCI et porterai les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. J'accepte le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) comme seule instance d'appel compétente dans les cas et suivant les modalités prévues par les règlements et, pour le reste, par le Code d'arbitrage en matière de Sport. J'accepte que tout litige m'opposant à l'UCI soit porté exclusivement devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS).
3. J'accepte d'être lié et me conformer au règlement antidopage de l'UCI, ainsi qu'à tout document adopté par l'UCI relatif à la lutte antidopage et relatif au Code mondial antidopage. J'accepte de me soumettre aux contrôles antidopage en compétition et hors compétition à tout moment, comme prévu par le règlement antidopage de l'UCI et les documents annexes. J'accepte que tous mes échantillons collectés par l'UCI soient la propriété de l'UCI, et que cette propriété puisse être transférée à une organisation antidopage, ou à l'inverse transférée d'une organisation antidopage à l'UCI.
4. Je reconnais et consens à ce que mes données personnelles traitées dans le cadre de ma demande de licence à ma fédération nationale soient transmises et détenues par l'UCI, qui pourra les utiliser à des fins de communication, d'administration et de gouvernance du cyclisme, ainsi qu'en lien avec ses activités antidopage, de prévention de manipulation des compétitions et dans tout autre cas lié à la gouvernance du cyclisme. J'accepte en outre que mes données personnelles soient utilisées et/ou transmises, lorsque nécessaire, légitime, proportionné et encadré par des mesures de protection et de sécurité appropriées, à des entités tierces telles que les organisateurs d'événements et prestataires de services dans le cadre de l'organisation d'épreuves cyclistes et de la promotion du cyclisme, à toute entité compétente pour d'éventuelles investigations et/ou procédures relatives à des violations potentielles au règlement UCI, telles que l'Agence Mondiale Antidopage, les agences nationales antidopage, le Tribunal Arbitral du Sport, les organes juridictionnels de l'UCI, les autorités nationales et internationales compétentes, ainsi que dans le cadre de toute autre mission de l'UCI en lien avec l'administration et la gouvernance du cyclisme. Je prends connaissance du fait que je peux notifier l'UCI pour toute demande liée au contenu, à la rectification et à la suppression de mes données personnelles à l'adresse suivante: data.protection@uci.ch.
(texte modifié aux 01.01.00; 13.08.04; 15.10.04; 01.01.17; 01.01.18; 25.06.18 ; 17.06.24)

Pour le cas où je participe à une épreuve cycliste où il est organisé un contrôle antidopage en vertu du Règlement antidopage de l'U.C.I., j'accepte de me soumettre aux contrôles antidopage.

Le demandeur veillera de ne prendre aucune initiative à et n'impliquer pas dans des pratiques contraires à l'éthique sportive ou les règlements sur la lutte contre le dopage. Le demandeur informera immédiatement l'instance fédérale compétente sur une enquête menée contre lui/elle, sur un fait sensible qui peut mener à une infraction sur les réglementations antidopage.

Le demandeur s'engage également à informer immédiatement l'instance compétente et/ou la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant des faits contraires à l'éthique sportive ou les réglementations de la lutte contre le dopage.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements de Belgian Cycling et de m'y soumettre, entre autres en cas de sélection, prendre l'engagement de disputer les Championnats de Belgique et du Monde et de respecter le charter de l'équipe nationale.

Je déclare me soumettre irrévocablement à la juridiction des comités et commissions de la fédération

Je déclare jouir de l'usage des quatre membres, n'être atteint d'aucune infirmité grave et avoir pris connaissance du contrat d'assurance me couvrant contre les accidents de travail.

Charte des droits et responsabilités des coureurs (annexe III)

En signant la demande de licence, le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des droits et obligations énoncés dans la Charte des coureurs (annexe 3) et accepte d'y être lié. Si le demandeur a des questions concernant la Charte des coureurs ou souhaite signaler des infractions à celle-ci, il est tenu de contacter le service juridique de la fédération.

Protection de la vie privée

Belgian Cycling considère votre vie privée importante et vous conseille de lire attentivement la politique de protection de la vie privée. Elle répond aux questions suivantes : que fait Belgian Cycling avec quelles données, pourquoi le faire, sur quelle base, comment cela se passe-t-il et combien de temps les données sont-elles conservées ?

J'autorise par la présente à créer des images de moi-même dans le cadre des activités de l'association, ainsi qu'à utiliser ces images pour promouvoir les activités de l'association.

Toutefois, le membre a le droit, s'il y a des raisons importantes, de retirer cette permission en tout temps. Pour plus d'informations, lisez notre politique de protection de la vie privée.

Belgian Cycling informe ses membres que Belgian Cycling a toujours le droit de faire un usage gratuit du nom, de l'image et des photos des coureurs sélectionnés qui sont en tenue vestimentaire officielle de l'Equipe Nationale, s'il s'agit d'une information au public et dans le cadre d'une action globale ou commerciale de l'Equipe Nationale ordonnée par Belgian Cycling. Le matériel images et photos de groupe (lors de l'entraînement de la sélection, conférences de presse et images en action pendant l'épreuve) lors duquel au moins trois coureurs sont reconnaissables sur les photos ou le matériel images, peuvent être mis à disposition, à des fins commerciales, à un maximum de cinq partenaires de Belgian Cycling.

POINTS À CONSIDÉRER

CONDITIONS MINIMALES POUR LE FORMULAIRE DE LICENCE

- La licence ne sera délivrée que dans les conditions suivantes :
 - Cette demande de licence est dûment remplie et signée par le coureur, l'équipe et le médecin. Avec une attention particulière :
 - Le numéro de registre national est rempli correctement et complètement.
 - Une catégorie de licence (page 1) est indiquée clairement et correctement.
 - Une photo récente, format carte d'identité, doit être attachée (inscrire nom et prénom au dos de la photo).
 - Le paiement a été effectué sur le numéro de compte associé en même temps que la demande de licence.
 - Tarifs de licence 2025 en Annexe I : montant à verser sur le numéro de compte de Belgian Cycling : **BE45 1096 6775 3089 - CTBKBE BX**.
 - Aucune licence ne sera renvoyée contre remboursement.
 - La carte de licence sera **seulement** envoyée par e-mail.

 - Licence compétitive
 - Tout coureur affilié à une équipe UCI étrangère est tenu d'ajouter **une copie de son contrat**.
 - Tout coureur affilié à une équipe de club étrangère est tenu d'ajouter **une copie de son contrat**.

Après avoir rempli et signé ce document, veuillez envoyer toutes les pages par mail à : vergunningen@belgiancycling.be

A....., le.....

Signature du demandeur, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,

Le soussigné, docteur en médecine, déclare avoir examiné le coureur dont le nom figure ci-dessus, **l'avoir soumis au questionnaire de screening cardio-vasculaire** et l'avoir jugé apte à participer à des compétitions cyclistes.

Signature, nom, adresse, numéro INAMI & cachet du médecin :

Nom et signature du responsable de l'équipe UCI :

ANNEXE I : TARIF DES LICENCES 2025

WPV-RPC		
WorldTour (M/V)	WorldTour (H/F)	1198
ProTeam (M/V)	ProTeam (H/F)	1021
Elite m/c Continentaal/cyclocross UCI team (M/V)	Elite a/c équipe Continentale/cyclocross UCI (H/F)	943
U23 m/c Continentaal/cyclocross UCI team (M/V)	U23 a/c équipe Continentale/cyclocross UCI (H/F)	943
Elite m/c club (M/V)	Elite a/c club (H/F)	1045
BMX		
Elite & U23 m/c BMX-team (M/V)	Elite & U23 a/c équipe BMX (H/F)	339
MTB		
Elite & U23 m/c UCI MTB-team (M/V)	Elite & U23 a/c équipe MTB UCI (H/F)	893

ANNEXE II : QUESTIONNAIRE DE SCREENING CARDIO-VASCULAIRE POUR CYCLISTES

- A remplir au préalable par le coureur et à remettre au médecin lors de l'examen médical.
- Formulaire à conserver par le médecin.

Une réponse positive justifie une évaluation et un conseil cardio-vasculaire spécialisé.

1	Avez-vous déjà subi une opération du cœur ou des artères?	
2	Avez-vous déjà eu un diagnostic d'anomalie cardiaque?	
3	Avez-vous déjà été traité pour une maladie cardio-vasculaire?	
4	Prenez-vous des médicaments cardio-vasculaire? (antihypertensifs, anticoagulants, antiarythmiques)	
5	Y a-t-il un membre de votre famille qui soit subitement décédé avant l'âge de 35 ans?	
6	Avez-vous un historique familial de cardiomyopathie hypertrophique?	
7	Y a-t-il quelqu'un dans votre famille âgé de <35 ans portant un défibrillateur cardiaque implantable automatique ou un pacemaker?	
8	Ressentez-vous une douleur au niveau de la poitrine lors de l'exercice, qui disparaît rapidement après l'arrêt?	
9	Avez-vous déjà ressenti des palpitations (1)?	
10	Avez-vous déjà eu un épisode présyncopal ou syncopal (2)?	
11	Avez-vous déjà eu un diagnostic de pression sanguine élevée?	
12	Y a-t-il une différence de pression sanguine de plus de 15 mmHG entre les deux bras?	
13	Les pulsations fémorales sont-elles absentes ou asymétriques? Quelqu'un a-t-il déjà constaté un souffle dans la région de l'aîne?	
14	Y a-t-il présence d'un quatrième battement de cœur?	
15	Y a-t-il présence d'un souffle au cœur diastolique?	
16	Y a-t-il présence d'un souffle au cœur systolique qui ne semble pas être physiologique?	
17	Y a-t-il présence d'une division fixe du second battement de cœur?	
18	Y a-t-il un battement de cœur restant de moins de 40' / en examen clinique?	
19	Y a-t-il des stigmates de la maladie de Marfans en examen clinique?	

Définitions:

- (1) **Palpitations:** battements de cœur rapides inappropriés de plus de 130 battements à la minute, réguliers ou irréguliers, de durée variable, avec ou sans symptômes (vertiges, douleur au niveau de la poitrine, souffle court, syncope ou présyncope).

Début soudain?

Réguliers ou irréguliers?

Fréquence des battements?

Durée de l'épisode?

Fréquence des palpitations?

Facteurs précipitants?

Comment cela s'est-il arrêté?

- (2) **(Pr2)Syncope:** affaiblissement soudain ou perte de conscience, souvent précédée de vertiges aigus ou de perte de la vision.

SIGNATURE DU COUREUR

SIGNATURE DU MEDECIN

.....

.....

ANNEXE III: Charte des droits et responsabilités des coureurs

En tant que titulaires de licences UCI et membres de la communauté cycliste, les coureurs bénéficient de droits et assument des responsabilités pour promouvoir les valeurs du cyclisme et protéger l'intégrité du sport. Cette charte vise à énoncer clairement ces droits et responsabilités, en favorisant un environnement respectueux, propre, sûr, équitable et éthique dans le monde du cyclisme. Elle s'inspire de la Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes du CIO.

A. Droits des coureurs

1 Protection de l'intégrité physique et morale

Être protégés contre toute forme de discrimination, de harcèlement ou de traitement dégradant, que ce soit sur ou en dehors des compétitions.

2 Intégrité des compétitions

Participer à des compétitions justes et équitables, en bénéficiant de procédures transparentes et de calendriers appropriés.

3 Accès à l'information

Avoir accès en temps utile à des informations pertinentes les concernant et concernant les compétitions. Avoir le respect de leur vie privée, y compris la protection des données personnelles et des informations médicales, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

4 Liberté d'expression

S'exprimer librement, tout en reconnaissant les limites imposées par les règles disciplinaires de l'UCI (par ex. l'interdiction des insultes et de la diffamation, etc.)

5 Signalement

Signaler tout comportement contraire à l'éthique et à la réglementation sans craindre de représailles.

6 Représentation

Se faire représenter par des athlètes élus dans les différentes Commissions UCI.

7 Education

Accéder à l'éducation sur les éléments liés au cyclisme.

B. Responsabilités des coureurs

1 Conformité aux règles

Se conformer aux règlements de l'UCI, lois nationales, et normes énoncées dans cette charte, en signalant tout comportement contraire à l'éthique ou à la réglementation de compétition, la discrimination, les abus et le harcèlement.

2 Respect

Respecter leurs pairs, les volontaires, les officiels, les supporters et tous les acteurs impliqués dans le monde du cyclisme.

3 Fair-play

Respecter l'intégrité du cyclisme, participer aux compétitions de manière loyale, évitant toute forme de fraude, manipulation de compétition, dopage, discrimination ou abus.

4 Coopération

Coopérer pleinement avec les organes et autorités de l'UCI lorsque cela est demandé ou requis par les règlements UCI (par ex. procédures médicales, antidopage, disciplinaires, etc.).

5 Promotion des valeurs du cyclisme

Promouvoir les valeurs positives du cyclisme, contribuant ainsi à améliorer l'image et l'intégrité du cyclisme. Jouer un rôle de modèle, notamment en promouvant un cyclisme propre, sûr et équitable.

6 Education

S'informer et être conscient de ses responsabilités.

En acceptant ces droits et responsabilités, les athlètes contribuent à la préservation et à l'amélioration du caractère éthique du cyclisme, favorisant un environnement où l'esprit sportif, l'équité et le respect prévalent. Cette charte a été présentée à et adoptée par le Comité Directeur de l'UCI le 12.06.2